



Cette C.A.P.A s'ouvre dans un contexte particulier, celui de la fin des élections professionnelles 2014 dont les résultats confirment l'adhésion grandissante des collègues de l'académie et plus largement au niveau national, des revendications et de la vision portée par le SE-Unsa. Aujourd'hui, nous sommes la première force syndicale des PLP dans l'académie. Fidèles à nos conceptions réformistes et progressistes, nous défendons une démarche de dialogue constructif en défendant avant tout la qualité du service public et laïque d'éducation. Pour cela, les Commissaires Paritaires du SE-Unsa, militants et engagés, seront, pour les 4 ans à venir, des interlocuteurs incontournables au service des collègues, du métier et des conditions de son exercice.

Nous tenons à rappeler qu'aujourd'hui l'avancement d'échelon est l'unique façon de faire progresser notre pouvoir d'achat

En effet, dans la mesure où le précédent gouvernement a gelé la valeur du point d'indice depuis 2010 c'est le passage à l'échelon supérieur qui sert d'augmentation de salaire pour l'ensemble du corps enseignant. Cette mesure aggrave la situation de notre pouvoir d'achat tous les jours davantage alors que dans le même temps le terrain nous demande toujours plus...

Sur le terrain, là où se passent les inspections qui accélèrent ou ralentissent les promotions d'échelons, nous observons une inégalité profonde de traitement entre les collègues. Certes, notre académie est grande par sa superficie. Certes, les IEN remplissent leurs missions du mieux qu'ils peuvent, et celles-ci sont de plus en plus nombreuses. Néanmoins, force est de constater qu'encore trop de collègues sont pénalisés par des rythmes d'inspection différents entre les disciplines. Cette inégalité de fait montre la limite de ce système de promotion et d'évaluation des enseignants. Le SE-Unsa porte l'exigence d'une évaluation renouvelée basée sur la concertation, la valorisation de la professionnalité.

BAREMES AVANCEMENT D'ECHELON PLP

*DERNIER PROMU AU :	CHOIX		GRAND CHOIX	
	BAREME	PASSAGE	BAREME	PASSAGE
5 ^{ème} ECHELON			73.50	2 ans d'ancienneté dans le grade
6 ^{ème} ECHELON	72.70	4 ans 4 mois d'ancienneté dans le grade	75,2	2 ans dans le grade
7 ^{ème} ECHELON	76	Date d'accès à l'échelon	78.30	9 ans d'ancienneté dans le grade
8 ^{ème} ECHELON	79.50	5 ans 2 mois dans le grade	81.00	13 ans d'ancienneté dans le grade
9 ^{ème} ECHELON	83.00	17 ans 4 mois dans le grade	84.50	14ans 10 mois dans le grade
10 ^{ème} ECHELON	86.80	22 ans d'ancienneté dans le grade	88.50	19 ans d'ancienneté dans le grade
11 ^{ème} ECHELON	89.00	29 ans d'ancienneté dans le grade	90.90	21 ans d'ancienneté dans le grade

*Discriminant en cas d'égalité de barème :

- 1° Ancienneté dans le grade,
- 2° Ancienneté d'échelon,
- 3° Mode d'accès à l'échelon,
- 4 ° Date de naissance.